

## ***Note de consignes pour l'organisation et la sécurité des activités de la natation scolaire***

Le *Règlement pour l'organisation des activités de la natation scolaire*<sup>1</sup>, définit les principes d'organisation des activités des écoles primaires au Complexe aquatique l'Odysée, notamment en matière de sécurité, en s'appuyant sur les textes officiels. Les points essentiels de ce document de référence sont repris ci-dessous pour énoncer de manière explicite les modalités concrètes visant à garantir la sécurité optimale des élèves pendant les séances.

### **Les règles de taux d'encadrement de fréquentation sont précisément rappelées :**

Pour mieux garantir la sécurité et la qualité des apprentissages, le taux d'encadrement des classes doit être conforme aux réglementations en cours, à savoir :

- L'enseignant et un adulte agréé, rémunéré ou bénévole, pour une classe élémentaire.
- L'enseignant et deux adultes agréés, rémunérés ou bénévoles, pour une classe maternelle.

L'exploitant souhaite et conseille que le nombre d'enfants encadrés par adulte ne soit pas supérieur :

- à 16 pour les classes élémentaires,
- à 8 pour les classes de grande section de maternelle.

La constitution des groupes relève d'une concertation préalable entre les enseignants et les éducateurs sportifs.

Le décloisonnement est un choix méthodologique au sein d'un cycle d'une même école.

**Le calcul de la fréquentation maximale instantanée (FMI)** relève de la responsabilité de l'exploitant du Complexe aquatique l'Odysée :

78 dans le bassin de 25 mètres.

31 dans le bassin d'apprentissage

31 dans les deux couloirs de 25 mètres disponibles dans le bassin olympique.

Il sera pris soin au niveau de l'Education Nationale de considérer cette règle dans l'affectation des classes afin que la FMI soit respectée dans chaque bassin.

### Les bassins disponibles

Le bassin de 25 mètres.

Le bassin d'apprentissage OU les deux couloirs de 25 mètres disponibles dans le bassin olympique.

Selon les effectifs et selon les objectifs pédagogiques, seul le bassin de 25 mètres sera utilisé ou associé avec l'un ou l'autre des deux autres bassins.

### Pour les classes élémentaires

Trois enseignants, trois éducateurs sportifs et éventuellement trois intervenants bénévoles agréés. Eventuellement présence des AVS ou EVS H.

---

<sup>1</sup> Un exemplaire est remis au directeur de l'école et à chaque enseignant concerné.

### Pour les classes maternelles ou les classes multi cours comportant une section maternelle

Chaque classe est encadrée par l'enseignant, un éducateur sportif et au moins un intervenant bénévole agréé (Eventuellement 2 si le groupe classe dépasse 24 élèves).

### Dans le cas de l'occupation du bassin par une classe maternelle et deux classes élémentaires

Trois enseignants, trois éducateurs sportifs et au moins un intervenant bénévole agréé (Eventuellement 2 si le groupe classe de grande section dépasse 24 élèves).

### Dans le cas de l'occupation du bassin par deux classes maternelles et une classe élémentaire

Trois enseignants, trois éducateurs sportifs et au moins deux intervenants bénévoles agréés (Eventuellement 4 si les groupes classes de grande section dépassent 24 élèves).

## **Les règles d'accueil et de sécurité :**

**Il est essentiel de s'assurer des dispositions relatives aux règles d'accueil et de sécurité définies et énoncées dans le règlement intérieur du Complexe aquatique l'Odyssée et ses annexes.**

**D'une manière générale, l'attention de chacun est attirée sur les principes de vigilance et de précaution qui concourent à la sécurité des personnes en considérant que :**

- les opérations de comptage des enfants tout au long de leur séjour sont incontournables,
- les temps de transfert entre les ateliers sont délicats en terme de surveillance,
- tout signe de fatigue ou de froid d'un enfant mérite une attention,
- les postes de surveillance ou de pédagogie sont repérables par des tenues de couleur définie.

De façon plus spécifique, les points qui suivent viennent préciser ou compléter le règlement d'organisation de la natation scolaire dans son application :

- Les classes arrivent à la piscine et entrent dans les vestiaires collectifs
- Pour le confort de tous, les adultes veillent à réduire à minima le volume sonore produit par les élèves dès l'entrée dans l'établissement.
- Après s'être mis en tenue de bain, chaque élève passe par les toilettes, ensuite sous la douche, puis par le pédiluve.
- L'accès des classes dans le hall des bassins n'est autorisé que cinq minutes avant le début effectif de la séance.
- Tout est organisé pour éviter le croisement des classes dans l'espace des sanitaires et des vestiaires.
- Les personnels titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) portent le titre de Maître Nageur Sauveteur. Ils occupent successivement deux fonctions distinctes : celle de surveillant (tee-shirt blanc) ou celle d'éducateur (tee-shirt bleu). Dans ce document, ils seront donc appelés surveillant ou éducateur selon la tâche qu'ils ont à accomplir.
- La notion "adulte(s)" recouvre ici l'ensemble ou une partie des personnels encadrant les activités : Enseignants, intervenants bénévoles, éducateurs et surveillants.

### **A l'arrivée dans le hall des bassins, chaque enseignant :**

- Demande le silence car des classes sont en activité dans les bassins.

- Compte ses élèves au passage du pédiluve, inscrit le nombre sur la feuille du registre (sur le tableau) et l'émerge. Au passage du pédiluve chaque élève prend un sur bonnet dans les bacs disposés à cet endroit.
- Dirige ses élèves jusqu'à la zone d'attente où ils s'assoient pour mettre leur sur bonnet.
- Empêche le bruit, les mouvements, les déplacements et l'approche des bassins.
- Rappelle les consignes d'organisation et de sécurité<sup>2</sup>.

### **Dans le même temps**

Les adultes qui encadrent les groupes dans l'eau savent, à l'arrivée de ces classes, qu'il est temps d'introduire dans les dernières consignes la récupération du petit matériel (objets lestés, frites, palmes, ...). Si les classes qui arrivent ont été retardées, le surveillant – en faisant le tour de la zone à surveiller – informe verbalement les enseignants des cinq dernières minutes et les invite à faire ramasser le petit matériel.

### **Dans le cas du retard des classes suivantes :**

- Si ce retard est mineur, le surveillant attend que ces classes soient sur la zone d'attente pour siffler la fin de la séance.
- Si ce retard est plus important – pour éviter le croisement des classes – les élèves patientent dans leurs vestiaires jusqu'à ce que tous les groupes précédents aient rejoint leurs propres vestiaires. L'agent préposé dans cette zone donnera les bonnes indications aux enseignants.

### **Les classes "qui arrivent" sont dans la zone d'attente et il est l'heure de la fin de la séance :**

#### Départ des classes

- Le surveillant donne le signal de la fin de séance – 3 coups de sifflet bien marqués, style fin de match – et poursuit sa mission de surveillance jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un collègue porteur du tee-shirt blanc.
- Après le signal de fin de séance aucune entrée dans l'eau n'est tolérée. La séance est finie.
- Chaque adulte soutient la sortie immédiate et rapide de l'eau de tous les élèves. L'interdiction de courir sur les plages est formelle.
- Chaque adulte compte les élèves de son groupe et les accompagne jusqu'au point de rendez-vous pour le départ, près du pédiluve.
- Les élèves se rangent par deux devant leur enseignant. Chaque enseignant compte les élèves de sa classe<sup>3</sup>, inscrit le nombre sur la feuille du registre (sur le tableau) et l'émerge puis dirige sa classe vers l'espace des sanitaires et des vestiaires.
- Parmi les trois éducateurs, deux accueillent leur nouveau groupe, l'autre change de tee-shirt et prend son poste de surveillance. Dès qu'il est remplacé, le surveillant change de tee-shirt et rejoint son groupe sur la zone d'attente. Le changement de ce tee-shirt ne saurait prendre plus d'une minute.

<sup>2</sup> Lors des deux premières séances les éducateurs posent le cadre général de l'organisation et de la sécurité. Ensuite, les adultes rappellent les consignes qui ne sont pas appliquées ou insuffisamment.

<sup>3</sup> La vérification très rapide – après le signal d'évacuation des bassins – de la présence de tous les élèves est primordiale car, en cas d'accident, chaque seconde compte. Il est important d'envisager l'enchaînement : Signal + sortie rapide de l'eau + rangement sur le point de rendez-vous + comptage comme un élément essentiel de la sécurité des élèves. S'il manquait un élève, il serait très utile de le savoir dans les meilleurs délais et, au pire des cas, dans les 60 à 90 secondes suivant le signal de la fin de la séance.

- Pendant ce temps, les élèves enlèvent leur sur bonnet et le posent dans les bacs disposés à cet effet au passage du pédiluve.

### Début de la nouvelle séance

- Chaque adulte dirige son groupe de la zone d'attente jusqu'à l'atelier attribué sur le tableau de répartition. Aucun groupe n'entre dans l'eau sans l'autorisation formelle du surveillant du bassin.
- Le surveillant compte, par couleur de bonnet, le nombre des élèves dans le bassin. Il vérifie que le total général est conforme au nombre indiqué par les enseignants sur la feuille du registre affichée sur le tableau.
- Chaque groupe étant dénombré, il est aisé pour le surveillant de vérifier régulièrement le nombre d'élèves par atelier tout au long de la séance.

### **Changement d'atelier à mi-séance**

Le signal – un coup de sifflet prolongé – est donné par le surveillant. Chaque adulte rassemble les élèves de son groupe. S'il est simple, le déplacement vers le nouvel atelier peut se faire sans sortir de l'eau, notamment si les espaces sont mitoyens ou peu distants. Pour tout autre cas, c'est en ordre, par les plages et sous l'autorité de chaque adulte que se réalise ce changement<sup>4</sup>.

### **Parmi les consignes à énoncer pendant le cadrage de début de l'unité d'apprentissage et, selon la nécessité, avant chaque séance, les points suivants sont à préciser :**

- La signification des signaux que le surveillant émet avec son sifflet :
  - Un coup bref = Stop + silence + écoute de la consigne.
  - Un coup prolongé = Changement d'atelier.
  - Trois coups longs (type fin de match) = Sortie immédiate et rapide des bassins.
- Le signal 3 coups de sifflet répond à deux cas de figure : la fin de la séance et l'évacuation urgente. Dans les deux cas, la sortie doit se faire dans les meilleurs délais avec la participation très active de tous les adultes. C'est la seule façon d'être sûrs de la capacité de l'encadrement à faire évacuer rapidement le bassin en cas d'accident ou de problème technique. Cela doit être pour chaque classe, à chaque séance, un exercice d'efficacité pour l'éventualité d'une évacuation urgente.
- L'enchaînement [signal d'évacuation urgente des bassins + sortie rapide de l'eau + rangement sur le point de rendez-vous + comptage des élèves] est expliqué comme un élément essentiel de la sécurité générale des élèves.
- Les emplacements des perches pour aider les élèves en difficulté.
- Le petit matériel doit être rangé en fin de séance dans les bacs prévus à cet effet sur les plages.

---

<sup>4</sup> C'est pendant les interclasses et lors des déplacements sur les plages que surviennent les accidents les plus nombreux à la piscine.